



DEL N° D024/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juillet 2025

Date de convocation :

25/06/2025

Date d'affichage :

25/06/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	1
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 2 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Mme BÉNIT Marie-Agnès à Mme COLLINET Patricia		
Absent(es) excusé(es) :		
Absent(es) non excusé(es) :		
MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme COLLINET Patricia		

**Objet : DEPARTEMENT DU NORD - CONVENTION RELATIVE A LA
CREATION D'UNE ECLUSE DOUBLE ET A SON ENTRETIEN
ULTERIEUR SUR LA RD268 DITE RUE ALPHONSE DUSSART –
DU PR 00+385 AU PR+855.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 AR-DAJAP/2024/626 en date du 14 octobre 2024 accordant délégation de signature,

Vu le projet de mettre en place une écluse sur la RD268 dite « rue Alphonse Dussart » du PR 00+385 au PR00+855,

Vu le courrier en date du 23 mai du département du Nord de l'arrondissement routier de valenciennes relatif à la mise en place d'une convention pour la création d'une écluse sur la RD268 dite « rue Alphonse Dussart » du PR 00+385 au PR00+855 et à son entretien ultérieur,

Vu la convention pour la création d'une écluse sur la RD268 dite « rue Alphonse Dussart » du PR 00+385 au PR00+855 et à son entretien ultérieur qui restera annexé à délibération,

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Rappelle :

- Qu'un projet de création d'une écluse sur la RD268 dite « rue Alphonse Dussart » du PR 00+385 au PR00+855 a été étudié avec les services de l'arrondissement routier de valenciennes.

Informe :

- **Que** suite au courrier en date du 23 mai émanant du Département du Nord (Arrondissement Routier de Valenciennes), une proposition de convention a été soumise concernant la création d'une écluse sur la RD 268, dite "rue Alphonse Dussart".
- **Que** cette convention définit les rôles et responsabilités de chaque partie concernant :
 - Le financement et la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction de l'écluse ;
 - Les dispositions techniques ;
 - Les modalités d'entretien et de maintenance de l'écluse ;
 - L'entretien, l'exploitation et les responsabilités ;
 - Les modifications ultérieures ;
 - La durée de la convention ;
 - Les litiges.
- **Qu'il** appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de ladite convention et d'autoriser sa signature.

Demande :

- Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention relative à la création d'une écluse sur la RD 268, dite "rue Alphonse Dussart", entre le PR 00+385 et le PR 00+855 ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 059-215905944-20250704-DEL0242025-DE

S²LOW

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents relatifs au dossier ;
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jérôme ARSCHOOT, Responsable de l'arrondissement routier de valenciennes après exercice du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

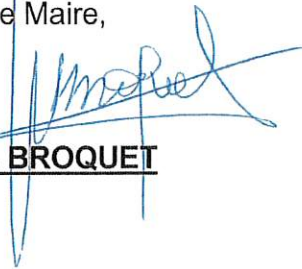
La secrétaire de séance,

Le Maire,

Patricia COLLINET



J.N. BROQUET



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0242025
Objet :	DEL024/2025 : DEPARTEMENT DU NORD - CONVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UNE ECLUSE DOUBLE ET A SON ENTRETIEN ULTERIEUR SUR LA RD268 DITE RUE ALPHONSE DUSSART ? DU PR 00+385 AU PR+855.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-215905944-20250704-DEL0242025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20250704-DEL0242025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D0242025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250704-DEL0242025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	446.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D0242025A.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250704-DEL0242025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	239.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2025 à 12h38min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2025 à 12h38min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2025 à 12h38min16s	Transmis au MI

Acquittement reçu

4 juillet 2025 à 12h38min21s

Reçu par le MI le 2025-07-04